



### Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La Corporation de développement	9	aussi bien les femmes que les hommes.
La bibliothèque	13	
Votre Caisse populaire	14	Ce bulletin d'informations est publié six
La page communautaire	15	fois l'an par la Ville de Macamic.
La rubrique informative	19	
Le calendrier des activités	22	Mise en pages :     Ginette Labbé
Pour nous rejoindre	24	Correction     :     Victoire Bacon

**Un grand merci à tous nos  
collaborateurs.**

Dépôt légal – Volume 11 no 2  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Vous avez sûrement eu écho que la municipalité devait procéder au remplacement de certains de ses véhicules servant à la voirie municipale.



Ainsi, c'est après une analyse approfondie et suite à une bonne réflexion que les élus ont décidé d'aller de l'avant avec ce projet qui a d'ailleurs été accepté par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le 13 mars dernier.

Les analyses effectuées ont permis de confirmer qu'il en coûtera moins cher à la municipalité malgré l'achat d'équipement que de confier en sous-traitance à l'entreprise privée nos activités de déneigement, de voirie estivale et d'entretien des trottoirs.

Voici la liste confirmée, à ce jour, des véhicules qui seront achetés :

- Un camion de service une tonne;

- Un camion 10 roues avec une benne quatre saisons et équipement de déneigement;
- Un bombardier avec sableuse pour l'entretien des trottoirs, en hiver;
- Une faucheuse rotative pour l'entretien des côtés des chemins ruraux.

Dans un autre ordre d'idées, nous vous rappelons que vous pouvez consulter en tout temps nos derniers procès-verbaux sur le site Web de la municipalité : [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca).

Recevez nos salutations les meilleures.

**Daniel Rancourt, maire**

### Votre conseil municipal :

Denise Dubois	: cons. no 1
Dianne Duchesne	: cons. no 2
Éric Poiré	: cons. no 3
Rock Morin	: cons. no 4
Marc Frappier	: cons. no 5
Yvan Verville	: cons. no 6

## Informations municipales



### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2006, à 19 heures 30, le conseil de la Ville de Macamic a adopté le règlement No 06-069 autorisant un emprunt pour l'achat de véhicules, de machinerie et d'équipement.

Que le règlement ci-haut décrit est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville de Macamic, 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, de 8 heures 30 à 16 heures 30.

Donné à Macamic, ce 15<sup>e</sup> jour de mars 2006.



**Nicole Bouffard**  
Secrétaire-trésorière adjointe

### COMMUNIQUÉ

À tous les propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux d'égouts sanitaire, pluvial ou combiné (ancienne ville de Macamic et quelques propriétés

de la paroisse de Macamic, 1<sup>re</sup> Avenue – Rang 2).

Nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts. Ce règlement précise, entre autres :

### ARTICLE 3

*Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français.*

*En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.*

### ARTICLE 6

*Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction.*

*Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.*

## **Demande de soumissions**

### **Vente de propriétés**

La Ville de Macamic demande des soumissions publiques et individuelles pour la vente des lots éparés suivants :

- ⇒ La demie nord du lot 61-P, Rang 2 du canton La Sarre;
- ⇒ La demie nord du lot 5-P, Rang 1 du canton Royal-Roussillon;
- ⇒ La demie sud du lot 3-P, Rang 6 du canton Royal-Roussillon.

Le prix des soumissions individuelles devra être supérieur au prix de la valeur marchande établi par la MRC d'Abitibi-Ouest, soit :

Lot 61-P Rang 2 : 3 008 \$, plus taxes  
 Lot 5-P Rang 1 : 3 723 \$, plus taxes  
 Lot 3-P Rang 6 : 3 236 \$, plus taxes.

La Ville de Macamic recevra des soumissions pour la vente de ces propriétés sans garantie légale. Les personnes intéressées à soumissionner doivent déposer leur soumission dans

une enveloppe scellée portant la mention « Soumission lots éparés » au plus tard le 24 avril 2006, à 10 heures, heure locale, à l'adresse suivante :

M. Denis Bédard, directeur général  
 (Soumission lots éparés)  
 Ville de Macamic  
 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest  
 Macamic (Québec) JOZ 2S0

L'ouverture des plis sera faite publiquement au même endroit et le même jour, à 10 heures 15, heure locale.

La Ville de Macamic ne s'engage à retenir ni la plus haute, ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**Le 20 mars 2006**  
**Denis Bédard, directeur général**

**Aux contribuables de la**  
**Ville de Macamic**

### **AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 24 avril 2006, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :



63, rue Principale  
 Lot 5-P du bloc 25  
 Cadastre du village de Macamic  
 Propriétaire : M. Rock Mandeville

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre le maintien tel que construit de l'avant-couverture côté ouest du bâtiment secondaire détaché dépassant de 45 cm dans la ruelle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 24 avril 2006, à 19 heures 30, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 31 mars 2006.

**Joëlle Rancourt**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2006, à 19 heures 30, le conseil de la Ville de Macamic a adopté le règlement No 06-070 autorisant un emprunt pour des travaux au développement Fortin-les-Berges.

Que le règlement ci-haut décrit est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville de Macamic, 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, de 8 heures 30 à 16 heures 30.

Donné à Macamic, ce 28<sup>e</sup> jour de mars 2006.

**Nicole Bouffard**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

### **Règlement concernant les animaux**

Voici un rappel concernant les races interdites de chiens sur le territoire de la Ville de Macamic.



**L'article 9. Chiens dangereux****9.1 Races interdites**

Constitue une nuisance et est interdit en tout temps sur le territoire de la Ville de Macamic :

1. D'un chien de race rottweiler, mastiff, bull mastiff;
2. D'un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1)** du présent article et d'un chien d'une autre race;
3. D'un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1)** du présent article;
4. Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american pitbull-terrier (p.i.h.) ou american staffordshire terrier;
5. Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4)** de cet article et d'un chien d'une autre race;

6. Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4)** du présent article;
7. Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

**L'article 9.3 Chiens dangereux**

Tout chien dangereux constitue une nuisance. Aux fins du présent article, est réputé dangereux tout chien qui :

1. Sans malice ni provocation a mordu ou a attaqué une personne qui se comporte pacifiquement et selon la loi, ou un autre animal dont le gardien respecte le présent règlement, lui causant une blessure ayant nécessité une intervention médicale telle qu'une plaie profonde ou multiple, une fracture, une lésion interne ou autre;

2. Sans malice et sans provocation, se trouvant à l'extérieur du terrain où est situé le bâtiment occupé par son gardien ou à l'extérieur du véhicule de son gardien, mord ou attaque une personne ou un autre animal ou manifeste autrement de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une personne qui se comporte pacifiquement et selon la loi.

**L'article 9.4 Intervention**

Toute personne chargée de l'application du présent règlement peut capturer, euthanasier ou faire euthanasier sur-le-champ un chien constituant une nuisance telle que définie aux articles **9.1** et **9.3**.

**L'article 9.5 Infraction**

Commet une infraction le gardien ou toute personne qui garde, est propriétaire ou est en possession d'un chien constituant une nuisance telle que définie aux articles **9.1** et **9.3**.

Si vous désirez plus de renseignements concernant ce règlement, pour pouvez le consulter au bureau de l'hôtel de ville aux jours et heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

### Fortin-les-Berges

Qui n'a pas rêvé un jour d'élever sa famille ou de prendre sa retraite dans une belle maison attrayante et confortable, située sur les rives d'un magnifique lac poissonneux; le clapotis des vagues, les couchers de soleil époustouffants, la proximité de la nature, tout ceci à deux minutes d'un centre-ville!

### Un peu d'histoire

La « Pointe à Fortin », communément appelée la « Pointe à Bergeron », fait partie de l'histoire de Macamic; tous les jeunes des années 1950-1980, et même plus, se rappelleront du bon temps passé à la plage à Bergeron et probablement qu'une grande partie des familles ont rêvé de posséder un chalet ou une maison sur ce site magnifique.

Appartenant à l'époque à monsieur Arthur Fortin, homme d'affaires accompli et avantageusement connu pour son implication sociale et sa générosité légendaire, cet immense terrain a été légué à sa famille lors de son décès. Les enfants de monsieur

Fortin, n'ayant pas élu domicile à Macamic, le domaine continua à être le

terrain de jeux des petits et des grands « westerns » de la ville!

Le terrain, cultivé jadis, poussa en friche et maintenant en arbres matures. Les gens de la belle époque le gardaient en souvenir, mais la fréquentation, cependant, diminuait d'année en année. La plupart des gens espéraient qu'il se passe quelque chose, mais personne n'osait se lancer pour élaborer un projet d'envergure quelconque sur cet emplacement, ce qui était compréhensible étant donné l'investissement requis et l'ampleur de la tâche.

### Mise en situation

Durant le boom économique des années 80-90, il y eut, dans la région, une demande sans précédent pour les développements domiciliaires près de la nature en général et près des cours d'eau en particulier. Les obligations environnementales n'étant pas celles que l'on connaît aujourd'hui, les rives des lacs ayant des terrains disponibles les

virent se peupler de maisons-chalets, toutes plus jolies les unes que les autres, tant et si bien que le point de saturation des beaux emplacements disponibles en villégiature fut atteint au début des années 2000. Les gens désireux de se construire à la campagne durent payer à prix d'or les quelques terrains libres d'habitations que certains privilégiés

avaient acquis aux fins de spéculation. C'est à ce moment que plusieurs acheteurs potentiels manifestèrent à la direction de la Ville de Macamic leur intention d'acquérir, si c'était possible, un emplacement sur les berges du lac afin d'y construire une maison avec un certain cachet. Les élus furent donc mis au fait d'une demande grandissante pour des terrains à potentiel de construction moyen et haut de gamme.

Après avoir cherché, exploré et inventorié les possibilités de terrains individuels disponibles pour ce type de demande, l'idée jaillit : pourquoi pas un développement domiciliaire complet. Le rêve était amorcé, la réflexion aussi, il y avait de l'effervescence dans l'air.

Quelques pistes furent suivies, mais elles menaient toujours à une distance assez grande de la ville. Ce qu'il fallait, c'était un bloc de terrains qui recréait

l'ambiance de la campagne, tout en étant à proximité des commerces et des services. Il en existait bien un, cependant, des rumeurs couraient que ce n'était pas à vendre. Des rumeurs, des rumeurs...

### Le rêve

10

Serait-il possible que la famille Fortin accepte de vendre cet espace à un promoteur pour faire en sorte que beaucoup de personnes aient la possibilité de venir y construire leurs rêves?



Serait-il possible que des visionnaires qui ont la destinée de la ville entre les mains fassent en sorte de conduire ce projet à bon port?

Serait-il possible qu'une cinquantaine de familles croient en l'hospitalité des citoyens de Macamic?

Serait-il possible que nous ayons suffisamment confiance en nos moyens pour recommander à nos parents et à nos amis de considérer Macamic comme milieu de vie?

### La réalité

Après avoir « fait leurs devoirs », les dirigeants de la Ville mandatèrent la Corporation de développement pour amorcer les démarches nécessaires auprès de la famille Fortin dans le but d'acquérir ce site extraordinaire.

Monsieur Jean Ouellet, vice-président de l'organisme, a mené les pourparlers et les négociations menant à l'acquisition du terrain.

Nous nous devons de mentionner que la famille Fortin s'est souvenue de ses origines et a collaboré avec une gentillesse et une courtoisie hors du commun. Monsieur Fortin et monsieur Ouellet ont convenu d'un prix très raisonnable pour la municipalité et d'une clause très justifiable : le nouveau développement s'appellera Fortin-les-Berges.

L'entente fut officialisée à l'été 2005; immédiatement, la firme Devamco fut chargée de faire les travaux préliminaires d'usage dans ce genre de projet. La reconnaissance du terrain, l'arpentage et la cartographie furent faits à l'automne 2005 afin d'avoir la possibilité d'établir sur papier la subdivision des emplacements et de présenter un visuel à la fin de 2005.

Pendant ce temps, un comité de travail de sept personnes fut formé; il aura comme tâches de planifier le développement par phases et de voir à leur réalisation en coordonnant les actions des différents intervenants.

Il aura aussi la charge de mettre sur pied un plan de stratégie marketing afin de promouvoir la vente des lots à construire et de veiller à ce que les balises d'aménagement définies par le plan directeur soient respectées. Le comité permanent aura à rendre compte régulièrement de ses activités au conseil de ville afin de démontrer l'avancement et la transparence du projet.

### Le projet

Durant l'hiver 2006, toutes les études devront être complétées et les données compilées afin de déterminer le prix des terrains. Selon le plan préliminaire soumis par la firme Devamco, 52 terrains ayant environ 40 000 pieds carrés seront disponibles pour la vente dès le printemps 2006. Environ 60 % de ces terrains sont riverains alors que le 40 % restant n'aura que la rue qui les

séparera de la rive. Beaucoup d'espaces verts avec arbres matures ont été prévus.

Le respect de l'environnement et la quiétude des propriétaires ont toujours été les premières considérations des planificateurs.

Comme les terrains seront livrés « prêts à construire », nous essaierons de démontrer sommairement la justification des prix appliqués aux emplacements. Il faudra additionner les coûts des actions suivantes :

L'achat à la famille Fortin du terrain complet;

Les travaux d'ingénierie et d'architecture de la firme Devamco;

La construction de la route qui desservira tous les propriétaires;

La distribution des services municipaux sur l'ensemble du domaine;

L'installation par Hydro-Québec des composantes d'alimentation électrique;

La stabilisation des berges de la face est sur environ 800 mètres;

L'administration du projet, incluant les démarches aux fins de vente;

Les contingences et les imprévus;

Enfin, les améliorations nécessaires et l'entretien de ce domaine.

Le total des dépenses encourues par le promoteur divisées par le nombre de

terrains disponibles sera la base du barème des prix exigés; la situation géographique et les dimensions de certains lots viendront aussi influencer les prix définitifs.

### Les règles du jeu

Jusqu'à ce que les terrains soient prêts pour les visites (au printemps 2006), vous pouvez passer consulter la carte de morcellement à l'hôtel de ville en demandant pour rencontrer l'agent de développement, monsieur Ghislain Deschênes, (819) 782-4604 poste 225, qui a été chargé des étapes de vente des lots.

**Source : Ghislain Deschênes**  
**Site Web de la Ville de**  
**Macamic**  
[www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca)

## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

- Les carrières du collégial
  - Les métiers de la formation professionnelle
  - La fille du cardinal – Tome 2  
Nadine Grelet  
(Don Club Lions)
  - Les secrets sont éternels  
Carlene Thompson
  - Comme une odeur de muscles  
Fred Pellerin
  - L’Abitibi-Témiscamingue, terre de bâtisseurs  
Paul Trépanier
  - Homère, Iliade  
Alessandro Baricco
  - La jument blanche  
Jules Watson
  - Cancer du sein  
Dr Edward Creagan
  - Les chemins des hautes plaines  
Robert James Waller
  - Déception point  
Dan Brown
- Étoiles filantes  
Tome 4 : Honey  
Tome 5 : Pluie d’étoiles  
Virginia C. Andrews
  - Meurtres à la carte  
Kathy Reichs
  - Quatre filles et un jean  
Le deuxième été  
Ann Brashares
  - Charles le téméraire  
Tome 3 : Parti pour la gloire  
Yves Beauchemin  
(Don Club Lions)
  - Comme un rêve éveillé  
Jayne Ann Krentz



## Votre Caisse populaire



### Assemblée générale annuelle

Nous vous invitons, en tant que membres de votre coopérative de services financiers, à participer à votre assemblée générale annuelle, un moment important de sa vie associative.

### CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ROYAL-ROUSSILLON

Date : 25 avril 2006

Heure : 19 heures

Lieu : Chalet Multi-Services  
90, 1<sup>re</sup> Rue Est  
Macamic (Québec)  
JOZ 2SO

Lors de cette assemblée, les résultats du dernier exercice financier vous seront présentés. Vous aurez la possibilité d’exercer vos droits de propriétaire de la Caisse en participant notamment à l’élection des nouveaux dirigeants et aux décisions concernant le partage des excédents.

Il s’agit d’un moment privilégié pour communiquer les questions et les idées qui nous permettront de toujours mieux vous servir. Pour terminer la soirée, un léger goûter vous sera servi sur place. C’est un rendez-vous à ne pas manquer!

Un service d’autobus sera mis à la disposition des membres de Taschereau et d’Authier-Nord. Le départ est prévu à 18 heures 15 de chaque centre de service et le retour se fera à compter de 22 heures; informez-vous à votre Caisse.



**Fernand Major**  
Président du conseil d’administration

### Des nouvelles de votre Caisse

Saviez-vous que madame Lucie Roy et monsieur Michel Lebel ont gagné un prix de 500 \$ dans le cadre du concours « Gagnez votre maison de Desjardins Sécurité financière ». Informez-vous auprès de votre Caisse pour connaître les règlements du concours. Félicitations aux gagnants!

**Le personnel et la direction**  
**Caisse Desjardins de Royal-Roussillon**

## La page communautaire

### Filles d'Isabelle de Macamic

#### **Fermeture du Cercle Saint-Jean- l'Évangéliste de Macamic**

Nous, les 24 derniers membres, avons gravi les dernières marches ce 9 janvier 2006; le grincement de la clé dans la serrure nous a confirmé la fermeture. C'est avec une grande tristesse que nous avons accepté de terminer les activités de ce mouvement.

Nous tenons à féliciter toutes les personnes qui ont soutenu la vie de ce cercle; nous ne nommerons personne, car toutes méritent de nombreuses félicitations.

Nous résumons ici une partie des activités accomplies : service à l'autel, bénévolat au Centre hospitalier et au Foyer de La Sarre, visites aux malades; pour les démunis : tricot, couture, provisions alimentaires, vêtements de toutes sortes, guignolée, centre familial; accompagnement aux funérailles et aux fêtes spéciales, préparation de repas lors des décès; collecte de vêtements pour Haïti et le



Grand Nord, à Fort-George (Chisasibi); secrétariat au presbytère, guide du Service de préparation à la vie, préparation de la 1<sup>re</sup> communion, de la confirmation, pastorale, C.P.P., appui au bingo de la fabrique; 30 ans de dévouement pour la lutte contre le cancer et plusieurs campagnes pour la sclérose en plaques, préparation de tombolas, de bazars, la fête de monsieur le Curé, de la Saint-Jean-Baptiste, le Noël des enfants et combien d'autres assistances à tous et chacun.

D'autres projets s'ajoutent : projets de couture, de camps d'été, de parcs, fleurir la croix de l'église, peinture de l'église et du sous-sol en 1984 avec l'aide des membres de Katimavik.

Nous voulons vous remercier bien sincèrement pour votre travail; sans chacune de vous, nous n'aurions pas réussi tous ces projets.

Merci mille fois à tous les aidants paroissiaux. Nous avons offert un certain montant à la fabrique afin de la remercier sincèrement pour son

hospitalité au presbytère. Le manque de relève nous a obligées, à regret, à fermer.

### Club de l'Âge d'Or Secteur Colombourg

Le Club de l'Âge d'Or de Colombourg a maintenant des activités à la salle communautaire le mercredi à 13 heures : baseball-poches, cartes et autres activités selon le désir des personnes.



Bienvenue à tous

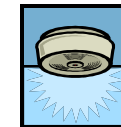


### Brigade des pompiers volontaires de Macamic

#### **Fatalité ou négligence**

Chaque année, au Canada, environ 70 % des incendies se produisent dans des résidences privées, causant ainsi des centaines de pertes de vie.

S'ils n'empêchent pas les incendies, les détecteurs de fumée ont cependant le mérite de vous aviser qu'un feu couve ou qu'un incendie s'est déclaré dans la maison alors que, bien souvent, vous dormez. Les détecteurs de fumée ont



pour rôle de sauver des vies et ils sont essentiels.

Dans les commerces, on trouve deux types de détecteurs de fumée, le type ionique et le type optique ou photoélectrique.

Faits pour réagir promptement aux incendies rapides et violents tels ceux provenant des matières combustibles et qui s'étendent à toute vitesse, comme les incendies provoqués par du papier ou par un feu de graisse dans une cuisine, les modèles à ionisation conviennent le mieux dans des pièces contenant des matériaux fortement combustibles.

Faits pour réagir aux incendies dont la progression est lente, les détecteurs de fumée optiques ou photoélectriques permettent de percevoir des combustions pouvant couvrir de nombreuses heures avant de s'enflammer, c'est le cas d'une cigarette se consumant dans un lit ou sur un divan.

À la condition qu'on vérifie leur bon fonctionnement sur une base régulière et qu'on change les piles deux fois par année, les détecteurs de fumée à piles sont les plus faciles à utiliser. Il existe



aussi des détecteurs de fumée au lithium dont la pile peut durer jusqu'à dix ans.

Installé par un électricien, le détecteur de fumée électrique a l'avantage de ne

pas nécessiter de changement de piles, mais il a l'inconvénient de ne pas fonctionner lors d'un incendie survenant pendant une panne d'électricité.

Au début du mois de mai, comme chaque année, nous ferons la visite des résidences afin de faire la vérification de vos détecteurs de fumée, un geste simple qui nous fait dire qu'il vaut mieux 100 heures de prévention qu'une heure d'intervention.

**Bertrand Bellerive**  
**Pompier 19**

**Club de l'Âge d'Or**

**Tarif pour les repas après les funérailles**



Pour une collation après la fermeture du salon funéraire, le soir, le coût est de 2 \$ du couvert si la personne décédée est un membre du club et de 3 \$ pour un non-membre. Cette collation comprend des sandwiches aux œufs, de la salade, du jello avec des biscuits au thé; des

crudités pourront être servis et si la famille le désire, une cafetière de café pourra être faite, moyennant un coût de 10 \$.

Pour le buffet après les funérailles, nous servons de la soupe, des sandwiches au jambon et aux œufs, des crudités, quatre sortes de salade, un service de fromages et de raisins, des cornichons, un dessert, thé et café.

Ce service est à volonté et le coût de ce repas est de 4 \$ du couvert pour les membres, tout compris, incluant la location de la salle; pour les non-membres, le coût est de 6 \$ pour le même service.



**Aurel Delage**  
**Président**

**Club Lions de Macamic**

Comment peut-on réaliser des projets de société?

Comment peut-on aider les gens autour de nous?

Comment peut-on se réaliser pleinement comme individu?

Comment fait-on pour faire grandir l'estime de soi?

Comment fait-on pour organiser une grande fête au village?

Comment fait-on pour créer des liens serrés entre adultes?

Comment réussir là où des organismes communautaires ont échoué?

Comment fait-on pour se réunir autour d'une table chaque mercredi soir, pendant dix mois, sans se fatiguer?

Comment fait-on pour organiser et réussir des fêtes où tous les membres ont du plaisir?

Comment fait-on pour passer une journée plein air avec sa famille et celle des autres tout en s'amusant?

Comment ne pas être fier lorsque, chaque année, lors de la journée de la bicyclette, on voit nos jeunes cyclistes repartir avec soit une nouvelle bicyclette, un casque, une clochette ou tout simplement leur sourire?



Comment peut-on faire venir de grands artistes, plusieurs exposants de belles voitures d'autrefois et d'athlètes dotés d'une grande force et ce, d'un peu partout au Québec, tout en créant et réussissant une si belle fête au village?

Comment expliquer la réussite de ce groupe qui existe depuis 27 ans?

Comment fait-on pour bâtir une amitié aussi durable?

Comment fait-on pour venir en aide aux familles dans le besoin?

Comment fait-on pour donner tant d'argent?

Comment fait-on pour réussir à redonner le sourire aux enfants malades?

Depuis bientôt trois ans que je me suis joint à ce groupe, toutes les réponses à ces comment, je les ai trouvées avec les membres et depuis trois ans, j'ai compris qu'il n'y a qu'une façon de réussir toutes ces belles choses et ces beaux gestes, c'est grâce à l'énergie dégagée par le Club Lions de Macamic composé d'une trentaine de membres supportés par leurs lionnettes. Lorsque je suis entré au Club Lions, on m'avait dit que donner était plus facile que recevoir; aujourd'hui, je comprends mieux la devise des Lions qui est « SERVIR ».

Maintenant je ne me pose plus ces questions, à savoir comment fait-on, comment peut-on, comment expliquer, non, aujourd'hui, je suis fier de dire que je réalise des projets, que je m'implique dans ces projets et que je suis heureux de servir la population tout en sachant que je sors gagnant de cette expérience.

Je suis un homme fier de lui et fier de ce

que ses copains accomplissent.

**Lion Daniel Boisclair**

## Rubrique informative

### La Sûreté du Québec vous informe

#### Règles pour la conduite d'un VTT

Au Québec, circuler en véhicule tout-terrain est une pratique très populaire. En effet, des milliers de ces véhicules circulent chaque jour dans les sentiers, sur les terres forestières ou dans les champs.



Sachez que ces véhicules occasionnent chaque année de nombreuses blessures graves et même mortelles.

Voici les principales règles à suivre :

Il faut avoir au moins 14 ans pour conduire un VTT.

Sur les terres du domaine privé, la circulation des véhicules hors route est subordonnée à l'autorisation expresse du propriétaire et du locataire.

Il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans les cas d'exception prévus par la loi et à la condition qu'une signalisation routière l'autorise.

Pour emprunter un chemin public, dans les conditions prévues par la loi, le conducteur doit être titulaire d'un permis qui l'autorise, en vertu du Code de la sécurité routière, à conduire un véhicule routier sur un tel chemin. De plus, il doit respecter les conditions et les restrictions qui s'y rattachent.

À moins d'une indication du fabricant, il est interdit de transporter un passager à bord d'un VTT.

Il est interdit de prendre place dans une remorque tirée par un VTT.

Toute personne qui ne respecte pas ces règles ou toute autre règle contenue dans la loi est passible d'une amende minimale de 100 \$.

#### Remerciements à nos bénévoles

On passe trop souvent sous silence le travail des bénévoles.

C'est pourquoi nous voulons remercier toutes les personnes qui ont travaillé et qui travaillent encore et très souvent dans l'ombre pour la communauté chrétienne de Macamic.

On voudrait remercier tout spécialement madame Ghislaine Alain qui se dévoue depuis longtemps, ne comptant ni ses heures ni ses journées à travailler pour la communauté.

Madame Alain nous fait vivre de belles émotions avec les messes expliquées, les célébrations de la parole et toutes les messes du dimanche où il fait bon prier. On oublie de lui dire merci et même de l'applaudir, ce qui serait tellement peu pour tout le travail, l'énergie et ce grand dévouement qu'elle fait pour l'église et pour nous tous.

Merci infiniment aussi à monsieur Gérard Chrétien pour son temps qu'il donne sans compter, son énergie, sa générosité et surtout sa grande disponibilité; par exemple, réalisons-nous combien nous sommes chanceux d'arriver à l'église et de constater que le déneigement est complété?

Qui accomplit cette tâche? Qui fait les réparations à l'église? Qui s'occupe du cimetière? Toujours monsieur Chrétien. Comme on a tous des défunts au cimetière, ce serait à nous d'offrir notre aide.



Tout ce bénévolat ou ce travail dans l'ombre mérite d'être souligné. Merci infiniment aussi à tous ceux et celles qui s'impliquent dans la communauté chrétienne de Macamic.

#### **Olyvette Labranche**

#### Semaine du grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez de la semaine du grand nettoyage qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 5 mai pour les secteurs de l'ancienne paroisse et la ville de Macamic; pour le secteur Colombourg, la collecte se fera le mercredi 3 mai 2006.



Les personnes qui désirent faire ramasser ces articles doivent donner leur nom et leur adresse au bureau de l'hôtel de ville, à Joëlle Rancourt au 782-4604 poste 223, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures.

#### Balayage des rues

Vous êtes âgés entre 10 et 17 ans et intéressés à balayer les rues, vous pouvez dès maintenant donner votre nom au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures.



**Programme Réno Village**

Veillez prendre note que les prochaines demandes pour le programme de rénovation Réno Village seront reçues au bureau municipal dès maintenant; elles devront être adressées à madame Jocelyne Laforest.



**Relais pour la vie**

Sylvie Carufel, présidente d'honneur du Relais pour la vie 2006, ainsi que son équipe (les rayons de vie) vous invitent à un souper spaghetti qui aura lieu le 29 avril à la salle du 1<sup>er</sup> étage du Centre Joachim-Tremblay de Macamic, de 17 heures à 19 heures.



L'admission est de 7 \$ pour les adultes et les enfants; le repas comprend l'assiette principale, le dessert, thé ou café.

Les billets sont en vente à l'Inter Marché, au restaurant Les P'tits Mets Gourmets ainsi qu'à l'entrée.

Bienvenue à tous.

Madame Carufel ainsi que les membres de son équipe tiennent à remercier sincèrement madame Lina Lafrenière, directrice de la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon de Macamic, pour avoir permis de faire une levée de fonds dans cette institution.

Grâce à la générosité des gens, une somme de 267,38 \$ a été amassée.

Merci!

**Fondation des maladies du rein**

Nous aimerions remercier la population de Macamic et du secteur Colombourg pour leur générosité lors du passage de nos bénévoles pour amasser des fonds pour la fondation. Nous avons amassé une somme de 2 733,99 \$.

Un grand merci aussi à tous nos bénévoles.

**Lévis Trottier**  
**Responsable**

**Le calendrier des activités**

Avril	24	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
	29	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
Mai	4	Souper des membres du Club de l'Âge d'Or de Macamic, qui ont participé aux jeux
	7	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au centre communautaire à 19 heures 30; la fête des Mères sera soulignée
	8	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	18	Assemblée générale du Club de l'Âge d'Or de Macamic à 13 heures 30
	29	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
Juin	4	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au centre communautaire à 19 heures 30; la fête des Pères sera soulignée

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

**Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.**

**Heures d'ouverture de la bibliothèque**

**Colombourg**

**Macamic**

Le mercredi de 12 heures à 15 heures et de 19 heures à 20 heures 30;

un dimanche aux deux semaines de 10 heures 15 à 11 heures.

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 8 juin 2006; **la date limite pour apporter vos textes est le 5 mai**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

**Pour nous rejoindre**

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
<hr/>		
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **villemacamic@cablevision.qc.ca**